

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE COMMUNAUTAIRE LES SCHTROUMPFS INC.		Date d'inspection Le 07 mai 2026	
Nom de l'établissement Garderie Communautaire Les Schtroumpfs Inc		Numéro de permis 1030001	
Adresse 203 avenue Loudun Shippagan NB E8S 1R6		Numéro de téléphone (506) 336-4538	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 49	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Karine Basque	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : f) les registres des présences quotidiennes des enfants au moyen des formules que le ministre fournit.	24(1)(f)	22 mai 2026	
Commentaires: Les registres de présence quotidienne dans chaque groupe ne sont pas complétés lors de l'arrivée et du départ de chaque enfant. Les registres de présence quotidienne doivent être remplis quotidiennement et mis à jour à chaque arrivée et départ d'un enfant, selon les exigences du ministère.			
31(4) L'exploitant veille à ce que l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé : b) soit recouverte de plus d'une matière afin de permettre différents types d'activités.	31(4)(b)	22 juin 2026	
Commentaires:			
40(1) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce que les effets personnels de l'enfant qui y est bénéficiaire de services, qui y sont apportés, notamment les peignes, brosses, brosses à dents, serviettes, débarbouillettes, literies, sucettes et tétines : a) portent une étiquette indiquant le nom de l'enfant.	40(1)(a)	22 mai 2026	
Commentaires: Les bouteilles d'eau et tous les biberons doivent porter une identification claire indiquant le nom de l'enfant.			

Commentaires généraux
<p>Observation :</p> <ul style="list-style-type: none"> -□chanson comptines dans le groupe des nourrissons, -□Le groupe des 3 ans partent dehors à la recherche de bibittes -□Groupe des 4-5 ans : préparent la carte de fête des mères et finalisent leurs cadeaux soient un aiment avec une photo de l'enfant. -□Jeux extérieurs -□Collation, diner, sieste -□Lavage des mains, séances des toilettes et changement de couches

Commentaires généraux

Discussion avec la directrice sur les différentes surfaces de jeu extérieur possible ainsi que certaines possibilités d'aménagement dans les aires de jeu extérieur.

Discussion avec les éducatrices sur les registres de présences a remplir, les activités quotidienne , l'aménagements des locaux.

Une éducatrice doit compléter son 10 heures de développement professionnel avant a fin de l'expiration du permis

original signé par
Karine Basque

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 07 mai 2026

Date

original signé par
Cindy Lanteigne-Chiasson

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 07 mai 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"